

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

Délibération 34/2025

Date de publication : 23 octobre 2025

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **mardi 21 octobre 2025** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOËN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :

En exercice: 13 Présents: 10 Votants: 10

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUILRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR — Mme LANCIEN - M. MARC — Mme. PORTIER – M. AUFRRET- Mme OUMBICHE - M. MORIZUR M. RANNOU

Absents avec procuration :

Absents sans procuration : Mme BIZEC, M. RIVOAL, Mme PERROT-CAUDERLIER,

Secrétaire de séance : M. MORIZUR

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

34/2025– Prévision d'une création de MAM – fixation du montant d'achat ou de location

A la suite des sollicitations de la commune afin d'intégrer un projet d'un maison d'assistante maternelle au rez-de-chaussée d'un immeuble rue du passage de la commune de Rosnoën.

Aujourd'hui, deux projets sont chiffrés par BMH pour le local de 115m² :

- Un format d'achat pour la commune pour un montant de 471 729 € HT
- Un format de location où le contrat porterait sur un montant de 1506€ TTC/mois

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT :

- D'approuver les montants retenus pour le projet de la location où le contrat porterait sur 1506 € TTC / mois pour une durée de 9 ans.

ADOPTENT :

A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 029-212902407-20251021-342025-DE

Affiché le 23 octobre 2025

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS

Le Secrétaire
J. Morizur

